

**Le Président** donne lecture de l'arrêté et passe au vote :

*Article 2 : « le présent arrêté entrera en vigueur dès la période administrative 2020-2024.*

*Article 3 : « la réduction prévue à l'article 22 al.3, est soumise à référendum obligatoire.*

*Article 4 : « le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État après validation du résultat de la votation populaire »*

**L'arrêté est accepté par 18 voix pour et 10 voix contre.**

## **9. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'976'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel communal, Grand'Rue 35 ; rapport à l'appui**

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 18 mars 2019, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.*

*Par rapport au rapport présenté lors de la dernière CFG, des précisions ont été apportées sur le diagnostic d'assainissement du bâtiment communal et le choix retenu de son maintien à l'emplacement actuel. Les investissements antérieurs ont été sortis car amortis, hormis le retraitement du bilan. La faisabilité organisationnelle et technique a été précisée. Les besoins de réfection sont différents selon les étages. L'une des priorités demeure la sécurité des locaux de l'administration.*

*Des réceptions ouvertes sont maintenant un standard attendu dans une administration moderne, tout en tenant compte des besoins de confidentialité. Des éléments dans la suite de la procédure ont également été précisés. C'est l'image de la commune qui sera ainsi renouvelée.*

*L'espace libéré dans l'ancienne poste sera loué facilement ; ce bâtiment sera alors entièrement intégré au patrimoine financier. Concernant le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe, des demandes sont en discussion avec l'éoren et la commune de la Tène, maintenant pour une certaine période l'affectation actuelle du bâtiment.*

*La Commission financière de gestion accepte à 5 voix favorables le rapport et la demande de crédit tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.*

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission d'urbanisme.

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Lors de sa séance du mardi 19 mars 2019, la Commission d'urbanisme s'est penchée sur le rapport qui lui était soumis, portant sur la rénovation de l'Hôtel communal.*

*Elle s'est plus particulièrement attachée au projet de rénovation, plus qu'à ses aspects financiers, qui ne sont, en l'occurrence, pas de sa compétence.*

*La Commission d'urbanisme a préavisé favorablement le projet de rénovation. Cependant, certains de ses membres ont soulevé la problématique quant à l'opportunité de tels travaux, aujourd'hui, sachant qu'une consultation populaire devait être organisée pour la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe, voir plus largement, sur l'usage des bâtiments communaux.*

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

## **M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe socialiste s'est penché lors de sa séance de préparation de ce lundi 25 mars, sur le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 1'976'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel communal, Grand'Rue 35.*

*Nous notons qu'une conjonction d'éléments objectifs ainsi que notre capacité d'investissement du moment font que c'est le moment d'y aller ! La nécessité de rendre accueillante notre administration nous paraît être importante, il s'agit de présenter un accueil à la population qui soit en adéquation avec notre temps.*

*Si la question de savoir s'il ne fallait pas intégrer l'ancien collège de la Rive-de-l'Herbe dans la réflexion du réaménagement de notre administration s'est posée, il apparaît que la typologie de notre ancien collège ne correspond pas à la typologie requise pour une réaffectation administrative.*

*Ce déménagement implique que soit libéré les locaux de l'ancienne poste. Ces locaux trouveront-ils de nouveaux locataires ? Y a-t-il des demandes ? Un choix a-t-il déjà effectué ?*

*Dans la liste de nos interrogations, les trois suivantes revêtent une importance toute particulière à nos yeux. Elle touche à l'énergie, la modularité et l'accessibilité.*

*Le rapport ne fait pas état, et c'est regrettable, de l'attention qui sera portée à la question énergétique de la rénovation. Qu'allons-nous pouvoir mettre en œuvre ou pas pour rendre l'Hôtel communal plus efficient en terme de consommation d'énergie. Nous ne pouvons plus, dans ces temps que nous vivons, éluder cette dimension pour tout ce qui touche à l'activité de notre commune. Elles sont centrales et incontournables.*

*Dans l'idée d'une réflexion autour du développement durable, nous questionnons également la modularité des lieux. Sachant que nous travaillons actuellement sur une réalité qui potentiellement pourrait rapidement évoluer, le type de matériaux et le type de construction permettront-ils de procéder à des changements de disposition sans devoir tout démolir ?*

*Et finalement, la question de l'accessibilité au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite doit être traitée avec un sérieux et une expertise qui ne peuvent reposer sur la simple bonne volonté. Il est absolument nécessaire d'éviter un « oups, nous n'y avons pas pensé ». Afin de l'éviter, nous suggérerions qu'un architecte ayant des compétences particulières soit consulté. Nous proposerions par exemple l'architecte conseil de Pro Infirmis.*

*Cette rénovation est à mener en gardant bien en vue que les questions posées ne sont pas des questions « à la mode » mais des questions qui touchent à des préoccupations essentielles.*

*Comptant sur votre prise en considération de ce qui précède, le groupe soutiendra ce rapport dans sa grande majorité.*

## **M. Rajesh Ambigapathy (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous concordons sur le fait que des précisions supplémentaires et complémentaires ont été apportées par ce rapport au rapport précédent et insistons sur le fait que ce bâtiment symbolique de notre village a besoin d'être rénové. Cette rénovation nous permettra par la suite de centraliser l'administration communale à un seul endroit, de véhiculer une meilleure image de notre commune et le rendre plus accessible aux personnes handicapées, les travaux liés à ce dernier point devant être effectués de toute façon.*

*Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de scrupuleusement suivre le budget de ce projet afin de contrôler les dépenses et éviter des dépassements de budgets dans la mesure du possible.*

*Nous demandons aussi que dans le cadre de l'étude, d'étudier l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce bâtiment dans les limites de ce qui est faisable au vu de la nature protégée du bâtiment.*

*Cela étant dit, le groupe PLR soutiendra à une large majorité cette demande de crédit.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous admettons et comprenons le besoin de l'administration communale de réaménager ses espaces pour un meilleur travail.*

*Nous avons l'impression que le projet est un peu luxueux, rédigé dans un esprit "sans compter", comme si l'architecte mandaté n'avait pas eu dans son cahier des charges, d'évaluer et comparer plusieurs solutions aussi pour leurs coûts.*

*De fait, nous constatons que le rapport ne présente pas et ne chiffre pas d'alternatives et variantes. On peut se demander si l'étude n'a porté dès le départ que sur une solution unique.*

*Le Conseil communal est en ce moment engagé dans de nombreux projets d'envergure et avec des montants financiers importants, ce qui représente un défi appréciable pour le suivi optimal de ces chantiers.*

*Est-il plus opportun d'en commencer en ce moment un nouveau, ou plutôt attendre quelques mois afin d'avoir une situation financière définitive des chantiers en cours ?*

*Une Commission de fusion a été créée. Si cette fusion devait intervenir dans les prochaines années, il y a un certain risque que ce bâtiment devienne sous-occupé.*

*Nous rejoignons aussi l'avis de certains membres de la commission d'urbanisme qui soulèvent la problématique quant à l'opportunité de tels travaux. En particulier tant que la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe n'est pas encore décidée.*

*Le groupe de l'Entente est donc partagé sur l'entrée en matière.*

*L'entrée en matière étant combattue, le **Président** passe au vote.*

**L'entrée en matière est acceptée par 25 voix.**

**Le Président** ouvre la discussion de détails.

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous vous remercions pour l'entrée en matière sur ce crédit.*

*Comme cela a déjà été dit précédemment, le bâtiment Grand'Rue 28 retournera entièrement au patrimoine financier de la commune. Nous n'avons pas de craintes quant à la location de l'étage qui sera libéré par les Services sociaux, car nous avons maintenant, déjà des personnes intéressées à reprendre ces locaux.*

*Pour ce qui concerne Grand'Rue 35, il va de soi que nous respecterons la loi pour l'assainissement de ce bâtiment, y compris pour ce qui concerne les aspects énergétiques. Concrètement, sur ce point, nous pouvons dire :*

- *En parallèle à l'appel d'offres pour le mandat d'architecte, nous effectuerons une étude CECB+, afin de préciser les mesures adéquates relatives à l'isolation thermique du bâtiment ; cela n'aurait pas eu de sens de faire cette étude maintenant déjà*
- *Il faut savoir que pour un bâtiment classé comme l'Hôtel communal, il est interdit de l'isoler en périphérie, et si les performances ne peuvent pas être atteintes sans coûts disproportionnés, il est également possible de déroger aux exigences légales*
- *Ceci dit, nous pourrions intervenir sur les fenêtres et la toiture, ce qui améliore déjà sensiblement la performance énergétique*
- *De même, comme le bâtiment est relié pour son chauffage aux collèges de Vigner, le passage d'un chauffage à mazout à un chauffage à pellets constitue également une grande amélioration*
- *Nous avons pris note de la suggestion du Parti socialiste d'intégrer un spécialiste du handicap dans le projet, pour éviter des erreurs de conception ; nous suivrons volontiers cette suggestion, qui nous semble faire sens.*

*Concernant l'opportunité d'effectuer ces travaux, le Conseil communal est persuadé que le timing est adéquat, de plusieurs points de vue : les travaux sont nécessaires, il n'y a pas de meilleure alternative, et les finances de la commune le permettent. Il est vrai que nous effectuons actuellement plusieurs gros chantiers, mais dans le cas présent, nous mandaterons un architecte qui se chargera du suivi détaillé du chantier.*

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté par 23 voix.**

#### **10. Demande de crédit d'engagement de CHF 3'070'000.00 pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur Grand'Rue et rue du Temple ; rapport à l'appui**

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

#### **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 18 mars 2019, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.*

*Il s'agit d'une demande conséquente car elle concerne le double de la surface par rapport à la première phase. Pour cette poursuite du chantier au sein du centre du village, il s'agit du changement de tous les réseaux souterrains. Ce projet prévoit de créer un espace de rencontre, une place pour que la population puisse se réapproprier l'espace public avec moins de voitures qu'actuellement. Les murs du Temple devaient initialement être ouverts, mais érigés au 15<sup>ème</sup> siècle, ils sont protégés. Le conservateur cantonal accepte de soutenir auprès de la Confédération une demande de léger élargissement des ouvertures actuelles, mais un objectif d'amélioration esthétique reste de mise. La phase 2 prévoit de s'arrêter devant le Cheval Blanc.*

*Au niveau du surfacage, le même matériel est utilisé pour les 3 phases. Ce revêtement permet d'enlever et de remettre les pavés facilement. Le parvis du Temple devrait être en sable stabilisé, mais la discussion est encore en cours. La réfection du Temple est prévue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur selon un projet dédié. Ces travaux seront réalisés avant la réfection du parvis afin de ne pas endommager ce dernier.*

*Par rapport à la demande initiale, il est prévu une extension dans la rue du Temple et la ruelle de la Raisse, le début des travaux est prévu en septembre 2019 pour 8 mois.*

*Le téléseu permettra d'amener le débit nécessaire pour un usage domestique, sans besoin d'une fibre optique.*

*Une réflexion concernant les parkings doit être menée afin de limiter les voitures sans préteriter les livraisons et l'accès à la pharmacie qui doit se faire en voiture.*

*Les demandes aux propriétaires privés concernent les accès à l'eau potable selon l'ancienneté de la conduite, une clé de répartition entre les 2 parties est en vigueur. La proposition a été faite de refaire les parcelles privées dans un souci d'uniformité, mais très peu ont accepté pour la phase 1.*

*L'estimation du Plan Financier et des Tâches était assez grossière, la surface pavée est plus grande qu'initialement prévue compte tenu de l'acceptation de la pétition et du choix du surfacage, ce qui explique la différence de coût. La capacité d'investissement est questionnée pour que la commune garde une marge de manœuvre suffisante. Le PFT sera mis à jour pour un suivi transparent.*

*La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le rapport et la demande de crédit tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.*

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

### **M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Présidée par May Haussener-Rousseau, la Commission des travaux publics s'est réunie le 20 mars 2019, en présence de 4 de ses membres (1 membre étant excusé), ainsi qu'un membre du Conseil communal*

*Le Conseiller communal Caryl Beljean nous a présenté en détails le rapport concernant l'aménagement de la zone de rencontre.*

*Cette demande de crédit concerne la deuxième étape d'un projet complet, visant à mettre en valeur et rendre attractif le centre du village.*

*La première étape en cours de réalisation engage les autorités dans la réalisation à moyen terme de la totalité du réaménagement. La deuxième phase concerne la Grand'Rue devant le Temple, la rue du Temple et dans un esprit de continuité, la ruelle de la Raisse. La troisième étape interviendra ultérieurement et concernera la partie Est de la Grand'Rue jusqu'au carrefour de l'ancienne Poste.*

*Pour ce qui a trait à cette deuxième étape, les points suivants ont été relevés par la commission et doivent encore être étudiés attentivement par le Conseil communal :*

- Les raccords avec les zones privées et l'emplacement des places de stationnement devant les commerces.*
- L'organisation du chantier avec la sécurité pour les piétons et les accès pour les riverains pendant les travaux.*
- La planification des travaux en raison de la période hivernale, il faut déterminer si un début des travaux en automne est idéal, car il nécessitera à nouveau de poser un revêtement provisoire.*

*La Commission de travaux publics suivra avec attention le développement de ce projet.*

*Afin de ne pas bloquer un projet en cours et de favoriser la mise en œuvre de cette deuxième étape dans la continuité, elle adopte, à l'unanimité des membres présents et sans amendement, ce rapport et demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit.*

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

### **M. Nicolas Droz (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission des Services Industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 19 mars dernier afin d'examiner la demande de crédit pour le réaménagement de la zone de rencontre, phase 2.

La commission a siégé en présence de MM. Roland Canonica et Caryl Beljean.

Le crédit sollicité doit nous permettre de réaliser les travaux de réaménagement de cette 2<sup>ème</sup> phase.

En ce qui concerne la partie des SI du projet, il est évident que ces travaux doivent être entrepris. Il est à noter que le bureau d'ingénieur vérifie que les montants des offres sont en adéquation avec les prix du marché.

La Commission a accepté cette demande de crédit à la majorité des membres et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Sven Romanens (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Double de routes, double de budget ! Si l'on devait résumer la chose simplement...

Nous sommes heureux de voir que le Conseil communal a poursuivi ses réflexions pragmatiques pour la suite de la rénovation du centre du village.

Nous avons particulièrement apprécié que l'ensemble de la rénovation du centre du village s'inscrive dans une vision plus large et à long terme de l'utilisation de l'espace public, incluant notamment la circulation et les places de stationnement. Nous enjoignons le Conseil communal à faire de celle-ci un véritable fil d'Ariane pour le développement de la commune.

Après avoir levé certains doutes sur le mobilier urbain et la coordination du projet et de la future rénovation du Temple, le groupe Libéral Radical a décidé de soutenir à une large majorité le crédit présenté.

### **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Notre groupe s'est interrogé sur différents aspects du rapport présenté par le Conseil communal. Il s'est demandé, au vu de la durée prévue pour les travaux, s'il était pertinent de démarrer les travaux en automne, à l'instar de la Commission des travaux publics.

Les difficultés rencontrées par les commerçants pendant les travaux ont également été relevées en soulignant qu'il aurait été opportun de prévoir des alternatives pour le stationnement avant le démarrage des travaux pour la phase 1 et donc également pour la phase 2.

De même, il a été déploré que la communication du Conseil communal à la population et aux parties concernées n'insiste pas plus sur l'ensemble des projets en cours pour améliorer la qualité du village (plan de stationnement, plan de circulation et ainsi de suite) de manière à montrer les avantages, la plus-value attendue à terme plutôt que de ne communiquer que sur les inconvénients dus aux travaux.

Notre groupe s'est également interrogé par rapport à la décision de maintenir le centre du village en réseau unitaire. Cela a-t-il été étudié ou simplement balayé sous prétexte que cela n'est pas obligatoire comme le laisse entendre la formulation dans le rapport du Conseil communal.

*Finally, the report mentions possible subsidies from the Confederation within the framework of agglomeration projects for these works. Could we benefit from information on the amounts envisaged and the conditions to be fulfilled ?*

*The socialist group has shown a majority favourable to the granting of the credit, but some of us are waiting for answers to the questions addressed previously to determine.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Everything has been said and the Entente also accepts the entry into the matter.*

*But in view of what has happened during the 1<sup>st</sup> phase of the works, we reiterate our recommendations to the municipal council to exercise more prudence in the management of its sites so that the overruns known for the 1<sup>st</sup> tranche do not renew themselves.*

*The entry into the matter not being contested, the **President** opens the discussion on details.*

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Thank you for the entry into the matter.*

*The various subsidies that the commune could obtain in relation to the site of the 2<sup>nd</sup> phase of the reorganisation of the village centre are subsidies from the 3<sup>rd</sup> generation (PA3), which amount to about 40% of the surface area. The underground works are not, in any case, taken into account for these subsidies.*

*Today, the PA3 subsidises the projects that can be, at a rate of 40% knowing that the phases PA1 and PA2 have been subsidised at a rate of 30-35%, which is quite fluctuating.*

*The separation at the village centre, in an old locality, is not compulsory, the law does not impose it. We have seen, in the 1<sup>st</sup> phase, that the realisation of the PGEE is « responsible » of a large part of the excess charge of the final accounts.*

*Even if we do not realise a separation of clear and used waters at the village centre, the clear waters of the houses situated near the Ruau will be discharged. The installation of a specific pipe to rejoin the main pipe of the Avenue de la Gare will not be realised.*

*The communication to give the population the opportunity to reappropriate this village is an excellent proposition of which we take note in a way that allows us to communicate, perhaps, more positively than of having to highlight the negative points for the village centre.*

*The start of the works depends on a lot of things. If you accept this credit, we must respect the 40-day referendum deadline. We must then submit, leave the time for interested companies to fill it out and return it to the municipal council. We envisage a start of work in autumn or early September. This leaves us 4 to 5 months for an optimal preparation.*

*If for the realisation of the 1<sup>st</sup> phase, we had to put a temporary covering, during the 2<sup>nd</sup> phase, it is possible as the choice of the surface covering is already decided, that the paver can follow the advance of the site, for as long as there are no future underground interventions. This would mean that the temporary covering is not necessarily compulsory. This is a point that will be addressed in the tendering process during the planning of the site.*

*Another problem has been raised concerning the overruns of credits granted. I think that all the small errors that have led to additional expenses during the 1<sup>st</sup> phase, even though the*

souterrain n'était pas connu, ont été comptées dans la demande de crédit qui vous est présentée ce soir. Nous espérons que le crédit qui vous est présenté ce soir soit respecté.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté par 27 voix et 1 abstention.**

**11. Demande de crédit d'engagement de CHF 143'000.00 pour l'électrification des pontons 100 à 300 et le remplacement d'une armoire électrique de distribution liée aux infrastructures portuaires ; rapport à l'appui**

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

**Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 18 mars 2019, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.*

*Suite au tragique accident intervenu à la Neuveville, le Conseil communal propose de revoir l'électrification des pontons afin d'éviter les branchages multiples sur une seule borne. L'entier de la somme est pris sur la réserve du port, les revenus de ces bornes continueront d'alimenter cette réserve.*

*La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le rapport et la demande de crédit tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.*

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

**M. Nicolas Droz (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 19 mars dernier afin d'examiner la demande de crédit pour l'électrification des pontons 100 à 300.*

*La commission a siégé en présence de MM. Roland Canonica et Caryl Beljean.*

*Ces travaux sont nécessaires afin de réduire les risques d'accidents et d'éviter le bricolage que certains plaisanciers sont tentés de faire. De plus, ils garantiront l'équité entre les différents locataires qui, pour l'instant, paient le même montant au m<sup>2</sup>, que leur place soit équipée en électricité ou non.*

*La commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission des ports et des rives.

**M. Nicolas Droz (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des ports et des rives de Saint-Blaise s'est réunie jeudi 21 mars dernier afin d'examiner la demande de crédit pour l'électrification des pontons 100 à 300.*

*La commission a siégé en présence de M. Julien Noyer, responsable du dicastère.*